



CLUB DES CHIENS TIBÉTAINS DE FRANCE - C.C.T.F

ASSOCIATION NATIONALE CHARGÉE DE LA CONDUITE DES RACES EN FRANCE AFFILIÉE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Site Internet : www.chienstibetains.com | Siège social : 4, impasse des Cotilles – Argnat - 63530 SAYAT



24 SEPTEMBRE 2022

EXPOSITION « SPECIALE DE RACE TERRIER DU TIBET »

AVEC ATTRIBUTION DU CACS DE LA SCC DANS LE CADRE DU XVI^o CONGRÈS MONDIAL DU TERRIER DU TIBET

PARC DE L'HÔTEL CLERMOTEL, 60 RUE DES BUTTES – 60600 AGNETZ

PROGRAMME

Le Club des Chiens Tibétains de France organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

9H30 DÉBUT DES JUGEMENTS

12 H 30 PAUSE DE JEUNER / LUNCH BREAK

JURY PRESENTI

MADAME SABINE RAUHUT (TOUTES CLASSES)

Le jury est susceptible de modifications en fonction du nombre de chiens inscrits ou de l'indisponibilité des juges.

ENGAGEMENTS & TARIFS

Engagements en ligne sur : www.sccexpo.fr

2 DATES – 2 TARIFS POUR ENGAGER VOS CHIENS :

1^{ÈRE} CLÔTURE : 29/07/2022 avant changement de tarif (cachet de la poste faisant foi)

2^{ÈME} CLÔTURE IRRÉVOCABLE : 29/08/2022

ATTENTION : Les chiens non-inscrits à l'exposition ne seront pas acceptés.

PUBLICITÉ/ ADVERT

METTEZ EN AVANT VOTRE ÉLEVAGE, VOS SERVICES !

1 page en NB : 30€ - 1/2page en NB: 20€ 1 full page in Bl/Wh : 30€ -1/2 page in Bl/Wh : 20€

Votre publicité pour votre élevage doit être montée en noir/blanc et en haute définition.

Votre montage-publicitaire doit être adressée à Mme Estru au plus tard le 30 Juillet 2022 : estru.lydie@orange.fr

Your kennel advertising must be edited in black and white and in high definition.

Send it to Mrs Estru before before the 30 th of July : estru.lydie@orange.fr

PLAN DE SITUATION / MAP



Service client : +33 (0)4 94 85 91 50





CLUB DES CHIENS TIBETAINS DE FRANCE - C.C.T.F

ASSOCIATION NATIONALE CHARGÉE DE LA CONDUITE DES RACES EN FRANCE AFFILIÉE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Site Internet : www.chienstibetains.com | Siège social : 4, impasse des Cotilles – Argnat - 63530 SAYAT



24 SEPTEMBRE 2022 - DEMANDE D'ENGAGEMENT EXPOSITION « SPECIALE DE RACE TERRIER DU TIBET »

AVEC ATTRIBUTION DU CACS DE LA SCC DANS LE CADRE DU XVI^e CONGRÈS MONDIAL DU TERRIER DU TIBET

PARC DE L'HÔTEL CLERMOTEL, 60 RUE DES BUTTES – 60600 AGNETZ

ENGAGEMENT À RENVOYER À / ENTRY PAPER TO SEND TO :

MADAME ESTRU LYDIE - CCTF SPÉCIALE TT - 4, IMPASSE DES COTILLES – ARGNAT – 63530 SAYAT.

CLÔTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS PAR COURRIER : 20/08/2020 (DATE DE RÉCEPTION)

AUCUN ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT (LIBELLÉ À L'ORDRE DU CCTF) NE SERA ACCEPTÉ.

À REMPLIR PAR LE PROPRIÉTAIRE :

Race/Breed : Sexe/ Sex : M F Date de naissance/ Birthday :

N° au livre des origines/Studbook : N° Transpondeur/ Microship :

Nom/ Name :

Nom du père/ Father's name :

Nom de la mère/ Mother's name :

Nom du producteur/ Breeder's name :

Nom du propriétaire/ Owner's name :

Adresse/ Address :

Téléphone/ Phone : E-mail/ E-Mail :

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ :

- Baby (3-6 mois) Intermédiaire (15-24 mois) Vétéran (à partir de 8 ans) Lot d'élevage
 Puppy (6-9 mois) Ouverte (à partir de 15 mois) Chien ne concourant pas
 Jeune (9-18 mois) Champion (à partir de 15 mois) Lot de reproducteurs

| TARIF | 1 ^{ÈRE} CLÔTURE LE 29/07/2022 | 2 ^{ÈRE} CLÔTURE LE 29/08/2022 | SOMMES |
|---|--|--|--------|
| | TARIFS / ENTRY FEE | TARIFS / ENTRY FEE | |
| Aucun engagement ne sera remboursé | | | |
| 1 ^{er} chien (catalogue compris) / 1 st dog (catalogue included) | 35 € | 40 € | |
| 2 ^{ème} chien (même propriétaire) / 2 nd dog (same owner) | 25 € | 30 € | |
| 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} , par chien / For each next dog 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e | 23 € | 25 € | |
| Baby | 10 € | 15 € | |
| Puppy | 15 € | 20 € | |
| Jeune | 20 € | 25 € | |
| Vétéran | 10 € | 15 € | |
| Chien ne concourant pas / Visitor dog (not judged) | 10 € | 10 € | |
| Lots d'élevage & reproducteurs / Breeder Group & Progeny Class | GRATUIT | GRATUIT | |
| Encart publicitaire dans le catalogue : <input type="checkbox"/> 1 page : 30 € <input type="checkbox"/> ½ page : 20 € | | | |
| TOTAL | | | |

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui à autrui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle.

J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre. Par mon inscription j'autorise le C.C.T.F. à reproduire les photographies prises officiellement lors de la manifestation, et ce sans contrepartie aucune.

I declare the above information sincere and true. I accept in an absolute and unreserved way all the articles of the regulations of this exhibition that I received and of which I became acquainted. As a result, I specifically and completely absolve the company of any liability for accidents (injuries, bites, theft, illnesses and other damages) to my dog or caused by him to others or myself. I certify on the honor that my dog or kennel are not, to my knowledge, the day this commitment is signed affected by any contagious diseases and I pledge not to present it if such diseases were declared before this show. In case of a false declaration, I fully accept the penalties provided by the rules, including the disqualification of my dog and my exclusion from any event sponsored by the S.C.C (French Kennel Club). I acknowledge being responsible for the welfare of the dog that I show/handle and I pledge not to place him in a potentially dangerous situation for his well-being or his health, such as leaving him in the car in hot or cold weather and / or treat it cruelly. I am aware that failure to comply with this rule will result in my exclusion from the current exhibition and the opening of disciplinary proceedings against me by the SCC. By my registration I authorize the C.C.T.F. to reproduce the photographs taken officially during the event, without any compensation.

Fait à le/...../2022 Signature du propriétaire :



CLUB DES CHIENS TIBÉTAIENS DE FRANCE - C.C.T.F

ASSOCIATION NATIONALE CHARGÉE DE LA CONDUITE DES RACES EN FRANCE AFFILIÉE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE
AGRÉÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Site Internet : www.chienstibetains.com | Siège social : 4, impasse des Cotilles – Argnat – 63530 SAYAT



EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S.

MANIFESTATION ORGANISÉE EN FONCTION DES RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR

ARRIVÉE ET JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9 heures 30 précises et seront interrompus pour le déjeuner à 12h30.

SORTIE DES CHIENS – La sortie des chiens est libre après les jugements sauf pour les chiens sélectionnés pour le ring d'honneur.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur vétérinaire de service qui a tous les pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau des chiens aveugles, estropiés, monorchides, cryptorchides ou atteints de malformation, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement seront remboursés sous déduction des frais déjà engagés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation non récupérables.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines et / ou de celles qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C. Seront refusés :

a) Les inscriptions parvenues après la date des engagements.

b) Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.

c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage et Reproducteur, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

Il sera envoyé par courriel la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée. Seuls les chiens inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI peuvent être acceptés « ne concourant pas ».

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en compétition avec la classe intermédiaire.

CLASSE INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois au jour de l'exposition, cette classe donne droit à l'attribution du CACS en compétition avec la classe ouverte.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTE : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et champions internationaux de la F.C.I. (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois au jour de l'exposition & à jour des vaccinations préconisées.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois au jour de l'exposition & à jour des vaccinations obligatoires. Les classes Baby, Puppy, ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien par ordre décroissant : Très prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de 9 à 18 mois au jour de l'exposition

CLASSE VÉTÉRAN : Pour les chiens âgés de plus de 8 ans au jour de l'exposition.

LOT D'AFFIXE : (Classe pouvant être constituée au poteau) Pour trois à cinq chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle (1) produits par le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Deux catégories sont prévues : « Adultes » (Classes Ouverte, Intermédiaire, Champion et Jeune) « Baby/Puppy ».

CLASSE ÉLEVAGE : Classe pouvant être constituée au poteau. 1 producteur (mâle ou femelle) et 3 à 5 de ces descendants directs, eux-mêmes inscrits en classe individuelle.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre du C.C.T.F. par chèque bancaire ou postal, CB, ou mandat international pour les étrangers.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1) des engagements : La société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser après les avoir acceptés.

2) des chiens : à leur entrée ou en cours d'exposition

a) ceux refusés par le service vétérinaire.

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement exclus par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

C.A.C.S. – Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er « excellent » en classe Ouverte ou en classe intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origine reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer pour l'homologation du C.A.C.S. que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S. il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. Celle-ci peut être converti en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard (CACS).

Les C.A.C.S. ne sont valables qu'après leurs homologations par la S.C.C.

QUALIFICATIFS : Un qualificatif est attribué compte tenu du standard de la race examinée et de l'allure général du sujet présenté.

Qualificatifs pouvant être attribués : Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon, Insuffisant, Disqualifié, Ne peut être jugé (Jeune, Intermédiaire, Ouverte, Champion, Vétéran).

Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur (Baby, Puppy).

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) Les exposants qui se rendront coupables de fait contre l'honneur.

b) Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

c) Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.

d) Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.

e) Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

f) Ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations) en application des règlements de la S.C.C.

**L'exposant est responsable du bien-être du chien qu'il a inscrit à la manifestation. Il doit prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter de placer l'animal dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

CONFIRMATION – Les chiens présentés pourront être examinés par un expert français présent. Se munir impérativement du formulaire de demande correctement rempli et signé, du certificat de naissance et de la carte d'identification du chien à confirmer. Le tatouage sur le chien doit être parfaitement lisible.

N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, JEUNE, BABY, PUPPY, VÉTÉRAN, CHAMPION DE BEAUTE.

AVIS AUX EXPOSANTS ÉTRANGERS :

1/ Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2/ L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins 3 mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

AVIS AUX EXPOSANTS : Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés doivent être en parfaite santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir être justifiée à tout moment.

Photographies : L'organisation aura désigné des photographes œuvrant pour son compte afin d'étayer la bibliothèque de l'association, (utilisation pour le site, la revue et tout support médiatique ventant positivement nos races). Si une personne s'oppose à la prise en photo de son chien et l'utilisation qui pourrait en être faite, elle devra le signaler à l'organisateur dès son arrivée.